



Département  
de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL18-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 32 aux délibérations 46 et 47  
Nombre de conseillers votants : 32  
Nombre de conseillers votants : 31 aux délibérations 46 et 47  
Nombre de conseillers votants : 33  
Nombre de conseillers votants : 32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

**18- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA MÉTAIRIE – AVENANT N°2 AU LOT 4 ET AVENANT N°3 AU LOT 9 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n°26 du 26 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 16 octobre 2023 et 30 octobre 2023.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence » : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant total de 151 716,97 € HT (Offre de base : 122 051,66 € HT + PSE1: 15 247,00 € HT + PSE2 : 14 418,31 € HT)
- Lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON pour son offre de base d'un montant de 350 437,00 € HT

- Lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » : attribué à la société RICHOU JORDAN – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 90 942,54 € HT
- Lot 5 « Faux-plafond / Isolation » : attribué à la société JACKY HERVOUET – 85260 LES BROUZILS pour un montant de 103 334,00 € HT
- Lot 6 « Peinture » : attribué à la société ADC RONDEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 59 751,19 € HT
- Lot 7 « Revêtement de sol » : attribué à la société AUCHER – 85150 LA MOTHE ACHARD pour un montant de 93 500,00 € HT
- Lot 8 « Electricité » : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base d'un montant de 222 479,35 € HT
- Lot 9 « Chauffage / Ventilation » : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 188 996,89 € HT.

Soit un montant global de travaux de 1 261 157,94 € HT.

Par délibération n°20 du 5 février 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 2 et 4 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°1 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » a augmenté le marché de 0,94 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 353 719,00 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a augmenté le marché de 0,67 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 91 551,10 € HT.

Par délibération n°20 du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 8 et 9 et des avenants n°2 aux lots 2 et 4 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°1 au lot 8 « Electricité » a augmenté le marché de 1,27 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 225 297,02 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 9 « Chauffage / Ventilation » a augmenté le marché de 1,67 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 192 157,07 € HT ;
- L'avenant n°2 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » a augmenté le marché de 2,73 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 360 021,00 € HT ;
- L'avenant n°2 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a augmenté le marché de 4,96 % par rapport à son montant initial et s'élève à 95 454,63 € HT.

Par jugement du Tribunal de commerce de la Roche sur Yon en date du 3 juillet 2024, la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot 4 a été prononcée.

Aussi, un marché de substitution a été confié à la société GODARD MENUISERIE SAS – 85250 SAINT FULGENT, signé et notifié le 12 novembre 2024, pour un montant de 91 734,94 € HT.

Par délibération n°19 du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 au lot 1 et n°2 au lot 9 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°1 au lot 1 a augmenté le marché de 0,20 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 152 013,14 € HT
- L'avenant n° 2 au lot 9 a augmenté le marché de 3,46% par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 195 536,41 € HT.

Par délibération n°23 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°2 aux lots 1 et 8 et n°3 au lot 2 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°2 au lot 1 a augmenté le marché de 1,19 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 153 520,66 € HT
- L'avenant n°2 au lot 8 a diminué le marché de 1,24 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 219 713,48 € HT
- L'avenant n°3 au lot 2 a augmenté le marché de 3,23 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 361 767,00 € HT.

Par délibération n°18 du 7 juillet 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie, qui a diminué le marché de 6,24 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 86 008,98 € HT.

Deux avenants sont proposés :

#### **L'avenant n°2 au lot 4 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°2 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'ouvrage, à savoir le déplacement de la porte coupe-feu située en renforcement d'un couloir, ce qui nécessite la pose de cloisonnements supplémentaires.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représente une plus-value de 893,85 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » s'élève à 86 902,83 € HT, soit une augmentation de 5,27 % par rapport au montant initial du marché.

#### **L'avenant n°3 au lot 9 :**

Dans le cadre du chantier, un avenant n°3 au lot 9 « Chauffage / Ventilation » est proposé pour prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- l'installation de deux compteurs eau, à la demande du maître d'ouvrage, afin de dissocier les consommations des deux bâtiments (école de La Métairie et office de La Métairie),
- la modification du diamètre de la cheminée, à la demande du maître d'œuvre, suite à l'étude technique du tubage du fabricant Poujoulat. Le tubage prévu par ce dernier, ne passant pas dans le boisseau existant, il est nécessaire de créer une autre sortie de toiture en chaufferie.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°3 relatif aux prestations demandées qui représente une plus-value de 10 845,95 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 9 « Chauffage / Ventilation » s'élève à 206 382,36 € HT, soit une augmentation de 9,20 % par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 1 284 871,52 € HT, soit 1,88 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°26 du 26 juin 2023, n°20 du 5 février 2024, n°20 du 1<sup>er</sup> juillet 2024, n°19 du 9 décembre 2024, n°23 du 12 mai 2025 et n°18 du 7 juillet 2025

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°2 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » et n°3 au lot 9 «« Chauffage / Ventilation » au marché de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025